

<u>Département</u> <b>SOMME</b>
<u>Arrondissement</u> <b>AMIENS</b>
<u>Canton</u> <b>AILLY-SUR-NOYE</b>
<u>Commune</u> <b>THÉZY-GLIMONT</b>

**MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT**

3, rue de l'église  
80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40  
Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Membres composant le Conseil</u> <b>15</b>
<u>Conseillers en exercice</u> <b>12</b>
<u>Conseillers présents</u> <b>10</b>
<u>Pouvoir(s)</u> <b>2</b>

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Date d'affichage :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE  
DU 23 AVRIL 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-trois avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire.

**Présents** : MM. Patrick DESSEAUX – Omar LABTANI – Bertrand DUPUIS  
Mme Marie Pierre HIRSCH  
MM. Éric DELECROIX - Joël LEDRU - Pascal SAILLY - Jean-Michel BECUE - Albéric DE WITASSE THEZY- Jacky DEVIGNE

**Absent excusé** : Mmes Corinne DELENCLOS (pouvoir donné à M. Bertrand DUPUIS) – Bernadette LAVOGIEZ (pouvoir donné à M. Patrick DESSEAUX)

**Secrétaire de séance** : M. Bertrand DUPUIS

**ORDRE DU JOUR** :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2025
- 2- Vote du budget primitif 2025
- 3- Election du 3<sup>ème</sup> adjoint
- 4- Délégations du 3<sup>ème</sup> adjoint
- 5- Indemnité de fonction du 3<sup>ème</sup> adjoint
- 6- Répartition dérogatoire de la DGF
- 7- Avenant au contrat de secrétaire
- 8- Précision quant au contrat occasionnel à la vacation
- 9- Aménagement de la rue Paul Morel

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures et trente-cinq minutes. Il propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, concernant l'aménagement de la rue Paul Morel. Les membres du conseil municipal valident cet ajout à l'unanimité.

Il nomme Monsieur Bertrand DUPUIS secrétaire de séance.

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 02 avril 2025**

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, et après vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Vote du budget primitif 2025**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Monsieur le maire présente le budget de fonctionnement et d'investissement en recettes et en dépenses par chapitre, conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales.

Ce budget se divise comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	487 200.09 €	694 356.65 €
DEPENSES	487 200.09 €	694 357.65 €

Le budget est donc équilibré en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif 2025, tel que présenté, est voté par nature, conformément à l'article L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité.

### **3. Election du 3<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur le maire rappelle le contexte et précise qu'une délibération a été prise pour avoir 3 adjoints au sein du conseil municipal. Un 3<sup>ème</sup> adjoint avait été élu en 2021 mais, pour raisons professionnelles, il dû démissionner. Dans le but d'aider le maire et les adjoints dans la gestion de la commune, il propose d'élire un 3<sup>ème</sup> adjoint. Seul Monsieur Pascal Sailly est candidat à cette élection.

Monsieur le maire étant l'ainé de la séance, il prend la présidence de ce vote.

Après votes et dépouillement, le résultat du vote est le suivant :

- votes pour Monsieur Pascal SAILLY : 11
- votes nuls : 0
- votes blancs : 1

### **4. Délégations du 3<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur le maire donne délégation au 3<sup>ème</sup> adjoint :

- la gestion de la salle polyvalente,
- plantation et fleurissement,
- Le suivi des travaux,
- Communication.

